



Conseil Permanent nr.1305

**Déclaration prononcée par l'Ambassadeur Didier Nagant de Deuxchaisnes
Représentant permanent du Royaume de Belgique à l'OSCE**

à l'occasion de la Journée internationale des femmes

-Vienne, 11 mars 2021 –

Madame/Monsieur la/le Président(e),

1. La Belgique s'aligne sur la déclaration prononcée par l'Union européenne et souhaite, compte tenu de l'importance de l'occasion, ajouter quelques mots à titre national.
2. Depuis plus de 100 ans, le 8 mars, nous célébrons les réalisations sociales, politiques, économiques et culturelles des femmes. L'égalité des genres et les droits des femmes et des filles sont des priorités dans la politique intérieure et étrangère de la Belgique. Créer un monde plus inclusif, où femmes et hommes contribuent à relever ensemble les défis auxquels nos sociétés sont confrontées, est à l'avantage de tous. Dans ce contexte, je voudrais aujourd'hui souligner trois points.
3. Premièrement, afin d'assurer la participation des femmes sur un pied d'égalité dans tous les secteurs de la société, nous devons nous attaquer aux obstacles structurels auxquels se heurtent les femmes et les filles. Nous pouvons y parvenir en démantelant toutes les lois discriminatoires, en investissant plus dans l'éducation des filles, en veillant à ce que les femmes et les filles soient à l'abri de la violence basée sur le genre, qu'elles aient les mêmes possibilités économiques et politiques, qu'elles puissent prendre réellement librement des décisions concernant leur corps et la planification familiale et qu'elles aient accès à la protection sociale. Tout au long de l'histoire, de nombreuses femmes et filles ont montré leur grand potentiel de leadership, mais souvent les normes et les stéréotypes patriarcaux persistent. Nous devons reconnaître ces stéréotypes sexistes afin de les contrer. Comme nous en avons discuté cette semaine lors de la « première réunion supplémentaire de mise en œuvre de la Dimension Humaine » (SHDM), les médias, y compris les médias sociaux, peuvent jouer un rôle important de catalyseur de modèles et messages positifs sur le leadership féminin.
4. Deuxièmement, l'importance de la participation pleine et égale des femmes en tant qu'agents actifs de la paix et de la sécurité fut mainte fois démontrée. La Belgique est convaincue que l'OSCE joue un rôle important dans la promotion et le soutien de la mise en œuvre régionale de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et que ce sujet doit rester haut sur l'agenda tant du Conseil Permanent (PC) et des Comités, que du Forum de Coopération en matière de sécurité (FSC). Lors du Conseil Ministériel en 2020, 52 États participants ont souscrit à la Déclaration conjointe sur la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) portant un message fort en ce sens. Nous attendons souvent beaucoup des femmes négociatrices dans les processus de paix.

Notamment, nous attendons qu'elles puissent, d'une manière ou d'une autre, représenter toutes les femmes dans un conflit. Pour cela, il nous incombe également de faciliter la diversification des représentantes "féminines" et l'inclusion des jeunes femmes, des femmes de différents régions, des femmes migrantes et réfugiées, des femmes avec un handicap, et des personnes LGBTI+.

5. Troisièmement, la pandémie de COVID-19 a un impact particulièrement négatif sur les droits humains des femmes et des filles. Il existe un réel risque de retour en arrière dans toute une série de domaines. En matière économique, avec notamment une montée de la pauvreté et la répartition inégale des tâches domestiques et familiales non rémunérées ; en matière de sécurité sociale, de santé et de droits sexuels et reproductifs ; en matière de violence basée sur le genre qui a connu une grave augmentation. Dans ce contexte, il est important de continuer à accorder des ressources suffisantes à la promotion de l'égalité des genres et d'assurer une participation significative des femmes dans l'élaboration des réponses à la crise. Nous encourageons les efforts des structures et institutions de l'OSCE qui prennent en compte ces développements dans l'assistance fournie aux Etats Participants dans la mise en œuvre de nos engagements communs.

6. La Belgique continuera de s'engager pour la défense des droits des femmes et des filles et pour l'égalité des genres et d'encourager une coopération étroite entre les États participants de l'OSCE dans la poursuite de ces objectifs.